

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS USAGERS ÉLUS À LA CFVU – COMMISSION
« STATUT ÉTUDIANT »**

**LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 04 DECEMBRE 2018,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2018-518 portant proclamation des résultats - Élections aux conseils centraux -collège usagers- et
conseils d'UFR - Scrutin du 20/11/2018 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de désigner les représentants USAGERS élus à la CFVU suivants :

- Commission – Statut étudiant – Sapeur-pompier volontaire : Nicolas CHAPUT ;
- Commission – Statut étudiant – Artiste : Anne-Lise ACHARD ;
- Commission – Statut étudiant – Responsable associatif : Wendy LAFAYE ;
- Commission – Statut étudiant – Engagé à servir dans la réserve : Nicolas CHAPUT.

Membres en exercice : 41

Votes : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2018-12-04-08

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*